



Rentrée académique

Grand Séminaire francophone de Belgique

Namur, le 9 septembre 2024

Monseigneur,
Chers confrères, chers collègues professeurs,
Chers séminaristes et étudiant(e)s de l'IDF
Chers familles et amis,
Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Mot de bienvenue

C'est de grand coeur qu'en tant que recteur du Séminaire et directeur de son Studium, je vous accueille tous en cette après-midi de rentrée académique. Je salue en particulier nos évêques qui, par leur présence, témoignent de leur soutien indéfectible et de leur proximité envers le Grand Séminaire francophone de Belgique, et ce, malgré un agenda plus que chargé : faut-il rappeler que dans deux grosses semaines, le Pape François sera parmi nous pour trois jours, en visite pastorale à Bruxelles, à l'UCLouvain et à la KULeuven ? Merci donc à Mgr Luc Terlinden, archevêque de Malines-Bruxelles, d'être présent et de présider l'Eucharistie tout à l'heure. Merci à Mgr Pierre Warin, évêque de Namur, et à Mgr Guy Harpigny, évêque de Tournai, de nous avoir rejoints. Je dois par ailleurs excuser Mgr Jean-Pierre Delville, évêque de Liège, retenu par d'autres engagements.

L'occasion m'est aussi donnée d'accueillir officiellement dans l'équipe des formateurs, une nouvelle formatrice, nommée par la Conférence épiscopale, en la personne de Mme Brigitte de Mahieu. Avec sa formation d'infirmière et son expérience de vie, elle veillera en particulier à l'équilibre humain de la formation des futurs prêtres. Je salue bien sûr les autres formateurs, les présidents diocésains, référents pour les stages pastoraux, ainsi que les prêtres des différents diocèses qui accueillent un séminariste en stage pastoral le week-end.

Vous le savez, le Séminaire travaille en étroite collaboration avec l'Institut Diocésain de Formation (IDF), dont la mission est de former les futurs diacres, les futurs professeurs de religion, les agents pastoraux et toute personne intéressée. L'abbé Léon-Ferdinand Karuhije, directeur de l'IDF, nous en dira un mot tout à l'heure.

C'est aussi un plaisir pour moi d'accueillir les représentants des institutions partenaires du Studium : je pense bien sûr à la Faculté de philosophie de l'UNamur (les profs Nicolas Monseu, Laura Rizzerio, Dominique Lambert et les autres membres de la Chaire universitaire N.-D. de la Paix, avec laquelle nous organiserons un colloque au printemps prochain). Je pense aussi à la Faculté de théologie de l'UCLouvain, représentée par le prof. Olivier Riaudel, doyen nouvellement élu, que je tiens d'ailleurs à féliciter pour cette nouvelle responsabilité. Je n'oublie pas aussi l'Institut Lumen Vitae, tout proche d'ici, avec son directeur le prof. Dominique

Martens, Institut avec lequel nous organisons une session commune de théologie de la catéchèse en mai prochain.

Enfin, je tiens à saluer cordialement les représentants des autres maisons de formation partenaires : le Séminaire *Redemptoris Mater* du néo-catéchuménat, avec son recteur l'abbé Benoît Menten et son équipe ; la Maison St-Joseph qui accueille les propédeutes de la communauté de l'Emmanuel, avec son nouveau responsable le P. Paul-Marie de Brunhoff et toute son équipe, (ainsi que le P. Jacques Gomart). Bienvenue aussi aux supérieurs de communautés, qui nous confient leurs novices pour leur formation.

Bienvenue enfin et surtout à tous les professeurs si dévoués du Studium et de l'IDF, aux membres tout aussi dévoués du personnel et du B.A.S., dont Mme Isabelle Maissin, nouvelle gestionnaire depuis avril. Bienvenue aux séminaristes, aux consacré(e)s, aux étudiant(e)s de l'IDF, à leurs familles et à tous les amis du Séminaire qui nous soutiennent, non seulement matériellement, mais aussi et surtout spirituellement : votre prière nous est précieuse !

Quelques nouvelles de la communauté du Séminaire

Au cours de l'été, nous avons eu la joie de vivre l'ordination de 7 nouveaux prêtres et d'un diacre, tous formés au sein de notre Studium (*deux d'entre eux seront d'ailleurs ordonnés prêtres dimanche prochain 15 septembre à 15h en la Cathédrale Sts Michel et Gudule à Bruxelles*). Par ailleurs, pendant l'été, plusieurs séminaristes ont pu se rendre dans les sanctuaires mariaux pour servir, non seulement à Lourdes, mais aussi à Beauraing et à Banneux N.-D., deux sanctuaires particulièrement en fête en cette année du 75^e anniversaire de la reconnaissance des Apparitions mariales. Et nous voici, maintenant, à l'aube d'une année nouvelle, que nous avons commencée sous le regard du Seigneur en vivant une très belle retraite à l'abbaye des trappistines N.-D. du Val d'Igny en Champagne : une retraite prêchée par Sr Christine (Igny), sur le thème de la fréquentation de la Parole de Dieu et de la découverte des Pères cisterciens (Bernard de Clairvaux, Gueric d'Igny, né à Tournai, Guillaume de St-Thierry, né à Liège...).

Au cours de l'été, à côté des ordinations, plusieurs séminaristes ont quitté le séminaire et la formation, pour des raisons très diverses : nous leur souhaitons bonne route sur le chemin que le Seigneur leur montrera. En même temps, nous accueillons dans la communauté du Séminaire, trois nouveaux séminaristes et deux nouveaux frères religieux. Cette année, on compte donc 11 séminaristes provenant des différents diocèses francophones, ainsi que 6 séminaristes au *Redemptoris Mater*. Actuellement, il y a donc 17 séminaristes diocésains (mais ce chiffre pourrait encore évoluer), plus encore 4 frères religieux en formation en vue du presbytérat. Certes, ce sont là de petits nombres, qui ne laissent pas de nous interroger. Bien sûr, je n'oublie pas qu'à côté des séminaristes, on compte aussi une septantaine d'étudiants de l'IDF.

Être prêtre au 21^e s. – quelques défis

Dans ce contexte, je voudrais prolonger ce mot d'accueil en épinglant quelques défis théologiques, spirituels et pastoraux, en ce qui concerne la perception et l'exercice du ministère presbytéral aujourd'hui. On écrit beaucoup aujourd'hui sur la question du sacerdoce (baptismal

et ministériel) et sur les conditions d'accès aux ministères ordonnés, signe évident que la théologie des ministères se cherche de nouveaux appuis dans le contexte socio-ecclésial qui est le nôtre¹. Sans prétention d'exhaustivité, je vois quatre grands défis, qui sont autant de chantiers à travailler. Permettez-moi de les développer brièvement :

1. *La question de l'identité presbytérale*

Aujourd'hui, il y a beaucoup de débats autour de l'identité presbytérale. On a parfois pu opposer deux approches du sacerdoce, que Benoît XVI résumait ainsi :

« Il existe d'un côté une conception *socio-fonctionnelle* qui définit l'essence du sacerdoce par le concept de service : le service de la communauté dans l'accomplissement d'une fonction ; d'autre part, il y a la conception *ontologico-sacramentelle* qui, évidemment, ne nie pas le caractère de service du sacerdoce, mais le voit aussi comme ancré à l'être du ministre, et considère que cet être est déterminé par un don accordé par le Seigneur à travers une médiation de l'Église qu'on appelle sacrement »².

À mon humble avis, les deux approches ne s'excluent pas ; au contraire, elles s'articulent et se corrigent mutuellement ! L'approche fonctionnelle évite de verser dans une sacralisation outrancière (qui peut dégénérer en cléricisme et en autoritarisme) et rappelle la dimension intrinsèque de service de la communauté ; en revanche, l'approche ontologique donne à ce service et à cette charge son véritable fondement – c'est le Christ, dans la puissance de l'Esprit, qui agit à travers ses ministres – et permet ainsi d'éviter une dérive fonctionnaliste dans la compréhension du ministère des prêtres, qui oublierait toute dimension spirituelle ou mystique de celui-ci.

Il s'agit donc de conjuguer les deux aspects. Plutôt que *sacrée*, l'identité du prêtre est *sacramentelle* : elle relève de la catégorie de *signe efficace*, qui renvoie au Christ, Unique Pasteur et Grand-Prêtre éternel. À travers les prêtres, c'est bien le Christ-Tête qui, dans la force de l'Esprit³, continue de parler, de guider, de sanctifier son peuple. Certes, le prêtre n'est pas le Christ (pas une identification ontologique simpliste ou une confusion identitaire⁴), mais, par son

¹ Les titres de plusieurs publications récentes sont symptomatiques : *L'identité sacerdotale*, *Communio*, 45, 2020/1 ; M. OUELLET (dir.), *Pour une théologie fondamentale du sacerdoce*, Paris, Cerf, 2023 (actes du Symposium de Rome - 2022) ; J. FAMEREE, « Le ministère ordonné selon Vatican II : avancées et limites. Pourquoi ce concile ne suffit-il plus aujourd'hui ? », *RTL* 53, 2022/4, 409-435 ; C. THEOBALD, « Renouveler la théologie des ministères à partir des communautés », *RTL*, 54, 2023/1, 1-31. Bien sûr, dans notre réflexion, les décrets de VATICAN II (notamment *Presbyterorum Ordinis* et *Lumen Gentium*, véritable 'boussole ecclésiologique' disait S. Jean-Paul II), l'exhortation apostolique *Pastores dabo vobis* (1992), la *Ratio fundamentalis institutionis sacerdotalis* (2017) restent des documents de référence.

² DC 2431, 862-863, en l'année sacerdotale 2009. Sur la distinction terminologique *presbyter / sacerdos*, cf. les mises au point de A. de HALLEUX, « Ministère et sacerdoce », *RTL* 18, 1987, 289-316 & 425-453.

³ Cette mention pneumatologique est importante : le prêtre est serviteur ou instrument de l'Esprit, lequel est le véritable pouvoir sanctifiant et consécrationnaire. Comme le remarque encore S. del Cura Elena, « l'antériorité de l'Esprit Saint évite le risque de confondre le ministre de la liturgie avec l'auteur de la grâce et d'identifier le prêtre avec le véritable dispensateur des dons divins... Les prières eucharistiques ne mettent pas l'accent sur le rôle du ministre, mais sur l'importance du 'passif théologique' en vertu duquel Dieu apparaît comme le véritable auteur de l'action sacramentelle et l'acteur liturgique comme instrument guidé et conduit par la puissance de l'Esprit Saint » (« Le caractère sacramentel du ministère ordonné », *Communio* 45, 2020/1, 117).

⁴ « Il est possible, note S. del Cura Elena, que l'image traditionnelle du ministre ordonné ait souffert dans le passé de la surcharge d'un *fardeau sacré* (non sacramentel), nécessitant une certaine dé-idéologisation. Mais, comme le dit à juste titre G. Greshake [*Priester sein in dieser Zeit*, Freiburg i.B., 2000, 106s.], sa relativisation la plus radicale et la plus authentique ne se fait pas par une simple fonctionnalisation sociologique ou par la dé-

ordination, il agit – en particulier dans les sacrements – au nom du Christ, *in persona/in nomine Christi (Capitis et Corporis)*⁵, toujours au service de la croissance des fidèles dans la vie de foi et de charité, au service de l'exercice du sacerdoce commun ou baptismal (LG 10b ; PO 2). Pour ce faire, les prêtres doivent donc chercher à « être conformes à l'image du Christ »⁶, à l'imiter et à « être avec Lui » (Mc 3,14) : l'amitié avec Jésus, la disponibilité intérieure, est au fondement de toute vocation et de tout ministère ecclésial. Il y a là tout un programme de vie spirituelle ! Prenons donc garde aux contre-témoignages, aux scandales, qui blessent les gens et décrédibilisent le ministère dans sa fonction symbolique de renvoi au Christ.

Affinons encore un peu notre propos. Cette catégorie de *signe sacramentel* s'enracine dans l'institution rabbinique du « *shaliah* » (= envoyé, ambassadeur, tenant-lieu, représentant ; gr. *apostolos*), et que Jésus lui-même attribue implicitement à ses apôtres et aux 72 disciples : « *Qui vous écoute, m'écoute... Qui vous accueille m'accueille* »⁷. Mgr P. Warin précise à ce propos :

« Le *shaliah* n'est pas un simple envoyé ; il est représentant du maître lui-même : 'L'envoyé d'un homme est comme cet homme lui-même'⁸. Le *shaliah* est plus qu'un serviteur : il peut agir en lieu et place du maître. Lorsque, par exemple, il parle, c'est le maître lui-même qui prend la parole »⁹.

On le voit : le Christ a l'intention de poursuivre sa mission à travers celle de ses apôtres et de leurs successeurs les évêques (et donc aussi les prêtres, par extension) : à travers eux, c'est le Christ qui parle, agit, nourrit, guérit, pardonne et conduit l'Église qui est son Corps. En ce sens, le ministère ordonné est le rappel visible et permanent que la communauté ne peut vivre que

théologisation de sa compréhension, mais en approfondissant le sens néotestamentaire du service ministériel effectué *in persona Christi (Capitis)* » (« Le caractère sacramentel du ministre ordonné. Sur quelques difficultés de compréhension, une approche théologique », *Communio* 45/1 (2020) 111).

⁵ Sur ces expressions, cf. B.D. MARLIANGEAS, *Clés pour une théologie du ministère. In persona Christi. In persona Ecclesiae*, Paris, Beauchesne, 1978 ; D.M. FERRARA, « *In persona Christi. Valeur et limite d'une formule* », *LMD* 215, 1998, 59-78 ; cf. aussi *CEC* n° 875, 1548-1553. À noter que les documents conciliaires (LG 10 ; 21 ; 28 ; PO 2 : « Par l'onction du Saint-Esprit, les prêtres sont configurés au Christ Prêtre pour les rendre capables d'agir au nom du Christ Tête en personne [*in persona Christi Capitis agere*] ») préfèrent cette expression à celle d'*alter Christus* ou même d'*ipse Christus* (comme le dira, par contre, avec excès, l'École française). En effet, comme le souligne E. Marcus, « tout baptisé porte l'effigie du Christ et peut être dit, de ce fait, un 'autre Christ' » (*Les prêtres*, Paris, Desclée, 1984, p. 60). Quand l'expression '*alter Christus*' apparaît chez Tertullien (fin 2^e s.), elle s'applique aux baptisés, comme le rappelle d'ailleurs très clairement Don Marmion (*Le Christ, vie de l'âme. Conférences spirituelles*, Paris, 1920, 66 ; cf. J.R. ARMOGATHE, « De l'identité sacerdotale », *Communio* 45/1 (2020) 13-14). J. Famerée met aussi en garde (*art. cit.*, *RTL* 53, 2022, 422-423).

⁶ *Préface de la messe chrismale*. De même, lors de la rénovation des promesses sacerdotales à la messe chrismale, l'évêque invite à prier en ce sens : « Priez aussi pour moi, votre évêque. Que je sois fidèle à la charge apostolique qui m'a été confiée, malgré ma faiblesse. Que je reflète parmi vous une *image vivante et toujours plus parfaite du Christ, prêtre, bon pasteur, maître et serviteur de tous* ». S. Ignace d'Antioche dit de l'évêque qu'il doit être une « image vivante du Père » (τύπος τοῦ Πατρὸς).

⁷ Lc 10,16. Dans la même ligne, cf. Mt 10,40 et aussi Jn 13,20 : « Recevoir celui que j'enverrai, c'est me recevoir ». À ce sujet, il est frappant que le Concile définit la sacramentalité de l'épiscopat (et donc aussi du presbytérat) en s'appuyant sur ces quelques versets qui évoquent la figure du *shaliah* : « En vertu de l'institution divine, les évêques succèdent aux apôtres, comme pasteurs de l'Église, en sorte que, qui les écoute, écoute le Christ, qui les rejette, rejette le Christ et celui qui a envoyé le Christ. Ainsi donc, en la personne des évêques assistés des prêtres, c'est le Seigneur Jésus, Grand-Prêtre, qui est présent au milieu des croyants. C'est par eux qu'Il prêche la Parole,... qu'Il administre les sacrements de la foi,... qu'Il dirige et oriente le peuple de la Nouvelle Alliance dans son pèlerinage vers l'éternelle béatitude... De telle sorte que les évêques, d'une façon éminente et visible, tiennent la place du Christ lui-même, Maître, Pasteur et Pontife, et jouent son rôle [*in Eius persona agant*] » (LG 20-21).

⁸ *Traité Berakôt* 5,5.

⁹ « Sacerdoce du Christ, sacerdoce baptismal et sacerdoce ordonné », in E. IBORRA – I. ISEBAERT (ed.), *Montrer aux hommes le chemin qui mène au Christ*, Fs. A. Léonard, Paris, Artège-Lethielleux, 2020, 46.

« branchée » sur le Christ, et non par elle-même. Le ministère rappelle la priorité et la gratuité de la grâce. C'est donc à la lumière du *shaliah* que le *in persona Christi* gagne à être interprété et aussi qu'il faut appréhender les trois fonctions du Christ (*tria munera* : Prophète, Prêtre et Roi) qu'exercent les ministres ordonnés au service du Peuple de Dieu. Le cardinal G. Danneels soulignait souvent ceci :

« Le prêtre n'est pas un orateur, mais un prédicateur car c'est au nom du Christ qu'il parle ; il n'est pas un organisateur, mais un pasteur car c'est au nom du Christ qu'il conduit ; il n'est un animateur, mais un célébrant, car c'est au nom du Christ qu'il préside la prière ».

En résumé, comme le dit l'exhortation *Pastores dabo vobis* : « *La vie et le ministère du prêtre sont la continuation de la vie et de l'action du Christ lui-même. Là réside notre identité, notre vraie dignité, notre source de joie, et notre certitude de vie* » (n° 18).

Précision : ministère sacerdotal et médiation

Les ministres ordonnés agissent, en particulier dans les sacrements, *in nomine/ persona Christi Capitis et in persona Christi Corporis (=Ecclesiae)*, tant il est vrai que la tête n'est rien sans le corps, mais que le corps n'est rien sans la tête... Dans le Christ, unique Médiateur¹⁰, ils exercent ainsi, dans leur ministère de présidence, une fonction médiatrice ou un rôle d'« interface » : l'évêque (et dans son sillage le prêtre) est face au peuple au nom de Dieu, et face à Dieu au nom du peuple ; il signifie, d'une part, l'initiative de Dieu vers son peuple (médiation descendante) et, en retour, il porte le peuple, sa supplication et sa louange, devant Dieu (médiation ascendante), toujours dans l'unique médiation du Christ. La médiation sacerdotale est donc au service du sacerdoce commun du Corps ecclésial.

2. Le défi de l'inter-ministèrialité

On le sait, une *diversification* des ministères est en marche depuis 60 ans (avec, comme premier pas, la restauration du diaconat permanent à Vatican II). On rejoint par là un aspect des communautés primitives (cf. 1Co 12,4.28-31 : apôtres, prophètes, enseignants, don des miracles, de guérison, d'assistance, de direction... : il y a diversité de services, de ministères, de charismes, « mais c'est le même Seigneur... »). À la différence de l'approche tridentine, il est bon et sain en effet que le prêtre n'absorbe plus toute la ministèrialité (en chapeautant tous les ordres mineurs et majeurs). Il faut aussi rappeler que c'est l'évêque qui a la plénitude du sacerdoce (LG 21) et du ministère ; il lui revient de « répartir les ministères » (*Prière consécatoire*). Cette diversification passe par le déploiement des ministères institués (lectorat, acolytat, catéchistat...) que le pape François s'efforce d'ouvrir plus largement (hommes et femmes baptisé.e.s)¹¹ et que certains diocèses s'apprentent bientôt à conférer. Ces ministères laïcs ne doivent plus être compris simplement comme des étapes vers l'ordination

¹⁰ S.-T. Bonino a soin de préciser : « Toute médiation se trouve concentrée en la personne de Jésus-Christ. Le ministre ordonné n'est donc pas un médiateur à côté du Christ, ni un médiateur en vue d'accéder au Médiateur. Il est le sacrement de l'unique médiation du Christ » (« Religion et sacerdoce », in M. OUELLET, *Pour une théologie fondamentale du sacerdoce*, Paris, Cerf, 2023, p. 27). Les ministres ordonnés sont donc « signes sacramentels et instruments vivants du seul Sauveur et Médiateur » (S. del CURA ELENA, « Le caractère sacramentel du ministre ordonné », *Communio* 45/1 (2020) 111).

¹¹ Cf. les *motu proprio* successifs : PAUL VI, *Ministeria quaedam* (1972), FRANÇOIS, *Spiritus Domini* (2021) & *Antiquum ministerium* (2021).

diaconale/presbytérale. Aussi s'agit-il de quitter l'approche dite 'linéaire' de ces ministères (genre de *cursus honorum*), pour penser une articulation nouvelle de cette diversité ministérielle, dont certains sont confiés à des laïcs, en vertu de leur dignité baptismale. Le ministère épiscopal serait ainsi diversement participé.

Cette inter- ou pluri-ministèrialité entraîne toutefois des questions nouvelles : comment bien articuler tous ces services, charismes et ministères, pour construire le Corps du Christ, dans une perspective synodale (idée d'une « synodalité ministérielle » ?). Plus précisément, comment articuler les ministères ordonnés et les ministères institués (laïcs) ? Quelle est la spécificité théologique des ministères ordonnés, par rapport aux ministères institués ? Est-ce la présidence des communautés ecclésiales et de l'Eucharistie (*in persona Christi Capitis*) ? Dans ce cas, comment situer alors le diaconat (permanent)¹² ? Et puis, dans cette réalité pluriministérielle, le *munus regendi* (qui s'exerce dans le pouvoir de gouvernement, de juridiction) ne doit-il être repensé, élargi, porté *ensemble* (ministres institués, conseils,...) et peut-être même dissocié – mais pas complètement – du pouvoir d'ordre ? Dans un petit essai stimulant, Mgr J.-M. Eychenne s'interroge :

« Présider à la célébration des mystères implique-t-il que l'on doive se trouver en situation de gouvernement dans toutes les dimensions de la vie de la communauté ? Le pouvoir d'ordre et le pouvoir de gouvernement ne peuvent-ils être dissociés ? [...] Le Pape François, dans sa constitution apostolique *Praedicate Evangelium* (2022), qui entend réformer la curie romaine, témoigne d'une évolution de la théologie et du droit concernant la capacité de tous les baptisés à exercer un pouvoir de gouvernement. Ce dernier ne serait pas indissociable du pouvoir d'ordre »¹³.

Voilà un gros chantier de réflexion pour les ecclésiologues et les canonistes !

3. Revaloriser le célibat consacré et la fraternité sacerdotale

Le célibat sacerdotal est indéniablement une richesse de la Tradition latine qu'il serait dommageable de perdre. Doit-il pour autant être obligatoire ou faut-il le laisser au choix ? La question est récurrente. Certes, le célibat consacré – qui est un *charisma* (1Co 7,7) – « n'est pas exigé par la *nature* du sacerdoce... mais il a de multiples *convenances* avec le sacerdoce » (*Presbyterorum Ordinis*, 16). Nous connaissons par ailleurs la Tradition des Églises orientales qui ordonnent prêtres des hommes mariés : cette autre discipline pourrait être un enrichissement

¹² Faut-il rappeler que, sur ce point, la théologie du diaconat se cherche : la modification opérée par Jean-Paul II dans le CEC de 1997 (n° 875) (par rapport à l'édition de 1992), ainsi que le *motu proprio* de BENOÎT XVI *Omnium in mentem* (2009) qui modifie les canons 1008 et 1009 §3, entendent distinguer plus nettement entre l'épiscopat et le presbytérat d'une part, et le diaconat d'autre part. Seuls les évêques et les prêtres agissent *in persona Christi Capitis*, tandis que les diacres servent dans la diaconie de la liturgie, de la Parole et de la charité. Cette distinction de Benoît XVI n'entame-t-elle pas subrepticement l'unité du sacrement de l'ordre, voire la sacramentalité du diaconat ? Aussi le diaconat ne relèverait-il pas davantage d'une institution (plutôt que d'une ordination) ? À mon sens, la théologie du diaconat devrait être mieux clarifiée et stabilisée, avant même d'envisager l'éventualité de diaconesses. Sur ces débats, cf. J.-R. ARMOGATHE, « Deux questions disputées : la nature sacramentelle du diaconat et l'ordination diaconale des femmes », *Communio* 26/2 (2001) 81-89 ; A. BORRAS, *Le diaconat au risque de sa nouveauté*, Paris, Lessius, 2007 ; ID., « Les diacres d'après les canons 1008 et 1009 §3 », *RTL* 43 (2012) 49-78 ; ID., « Le diaconat permanent : questions et perspectives », *NRT* 138 (2016) 568-584 ; B. POTTIER, *Le diaconat féminin. Jadis et bientôt*, Paris, Lessius, 2021.

¹³ *Prêtres, à l'école du lavement des pieds*, Paris, Salvator, 2024, p. 60-61. Sur ce sujet, cf. L. VILLEMEN, *Pouvoir d'ordre et pouvoir de juridiction. Histoire théologique de leur distinction*, Cogitatio fidei, 228, Paris, Cerf, 2003 ; A. BORRAS, « La *sacra potestas*, la seule voie pour la participation des laïcs au gouvernement de l'Église ? », *NRT* 144/4 (2022) 612-628.

pour nous. Toutefois, même dans ces Églises, il y a toujours eu une haute estime pour le célibat consacré, ce qui, faut-il l'avouer, n'est pas vraiment le cas sous nos latitudes et que l'érosion progressive de la vie consacrée ne fait qu'accentuer.

Aussi, je ne suis pas sûr que ce soit actuellement le bon *kairos* pour changer la discipline sur ce point. L'obligation, la loi a une vertu « pédagogique » (Ga 3,24), surtout quand le bien auquel elle conduit est obscurci. Ce serait en tout cas grave que cet état de vie disparaisse complètement dans notre Église. Avant d'envisager tout changement sur ce point, il faudrait sans doute d'abord revaloriser le sens même du célibat consacré comme imitation de Jésus (qui était célibataire, tout en étant appelé paradoxalement aussi l'Époux (!), cf. Mt 9,15), comme consécration à Dieu et à son Église, et surtout comme attente et espérance *eschatologique* de la Parousie, ce retour du Seigneur souvent oublié par nos communautés¹⁴. En effet, pour notre monde et notre histoire qui risquent de se clore dans leur immanence et leur auto-suffisance, le célibat consacré joue le rôle d'indicateur de Transcendance, de réserve eschatologique ; il constitue un signe que le Royaume à venir est déjà mystérieusement présent, que « le temps est écourté » (1Co 7,29). Bref, il ouvre un horizon, une attente, une espérance sur un au-delà de l'histoire. Comme le tombeau vide, il est une absence qui est l'indice inversé d'une Présence, d'une plénitude de Vie et d'Amour déjà présente, mais encore cachée.

Bien entendu, à côté de ces considérations théologico-spirituelles, il importe d'offrir un cadre équilibrant, notamment fraternel et convivial, pour vivre ce célibat. Le prêtre est célibataire, non solitaire ! Les séminaristes et les jeunes prêtres d'aujourd'hui sont d'ailleurs désireux de fraternité (vie communautaire : repas, prière des Heures, partage de vie...). Cette fraternité n'est pas en option : elle s'enracine dans la « communauté d'ordination et de mission » (LG 28). Le ministère ordonné a une dimension « communautaire » (Jésus envoie ses disciples « deux par deux » Lc 10,1) et il ne peut être accompli que dans la communion avec l'Évêque, et aussi bien entendu avec les communautés ecclésiales.

Aujourd'hui, pour contrer l'isolement ou la fragmentation qui guette la société et aussi l'Église (les sociologues parlent de l'« archipellisation », c'est-à-dire des petits îlots autonomes), il y a lieu de susciter des formes de fraternité sacerdotale au niveau local, décanal, diocésain, voire supra-diocésain, de veiller à être entouré de familles, de cultiver des amitiés. Il y a lieu de veiller à l'unité du presbyterium, à la communion intergénérationnelle entre prêtres, qui parfois, ne se comprennent plus, tant les sensibilités, les motivations qui ont conduit les uns et les autres au ministère presbytéral sont parfois divergentes. Veiller aussi à la communion avec les prêtres venus d'ailleurs pour servir dans nos diocèses.

Devant une telle diversité d'origine, de génération et de parcours, grand est le défi de constituer un véritable *presbyterium*, en communion autour de l'Évêque. Si la diversité de modèles de prêtres est saine et légitime, le Christ, l'Évangile et une même mission pastorale doivent toutefois nous rassembler. Vaste chantier à reprendre sans cesse !

¹⁴ Selon la citation de S. Augustin, souvent rappelée par le Card. G. Danneels : « *Virginitas est in carne corruptibili perpetua incorruptibilitatis meditatio* » (« La virginité est, dans la chair périssable, méditation constante de l'immortalité ») : *De sancta Virginitate*, dans S. AUGUSTIN, *L'Ascétisme chrétien*, BA 3, Paris, DDB, 1939, XIII, 12 ; ou dans S. AUGUSTIN, *Le bien du mariage – La virginité consacrée*, Nouvelle Bibliothèque Augustinienne 1, Paris, Institut d'Études Augustiniennes, XIII, 12.

4. *Vers des pôles missionnaires*

Nous sommes passés successivement des « paroisses » aux « secteurs paroissiaux », puis aux « unités pastorales » pluricampanaires... Aujourd'hui, on s'oriente vers des « espaces » ou des « pôles missionnaires » de vie chrétienne. Ces pôles ne couvriront plus nécessairement tout le territoire, mais pourront être des « phares », des points de repère, où une communauté (réunissant divers états de vie, ministères, charismes) se réunira autour de l'Évangile, pour prier et célébrer l'Eucharistie, pour vivre la charité envers le prochain, et les plus pauvres, pour annoncer la Parole de Dieu. L'important n'est pas d'être nombreux, mais signifiants. Et surtout ces pôles auront une dimension *missionnaire*. Le grand défi d'aujourd'hui est sans doute la conversion missionnaire des paroisses (cf. *Evangelii gaudium*, n°19s.) : que les paroisses se tournent résolument *ad extra*, vers le monde, vers les incroyants. Nous sommes peut-être encore trop préoccupés par nos fonctionnements en interne.

Parallèlement, il en résulte que le *munus docendi*, le *munus* prophétique (l'annonce de la Parole, l'évangélisation) doit devenir prioritaire (par rapport aux autres *munera*), dans la vie de l'Église, pour tous les baptisés, et singulièrement pour les prêtres. Vatican II le soulignait déjà : « Comme coopérateurs des évêques, ils ont pour première fonction d'annoncer l'Évangile à tous les hommes »¹⁵. Puissent cette annonce prophétique et cette dimension missionnaire conduire à un renouveau de la vie de l'Église et de l'exercice du ministère presbytéral au cours des décennies à venir !

Je vous remercie pour votre écoute patiente et attentive et vous souhaite une excellente année académique 2024-2025 !

Abbé Joël Spronck, recteur

¹⁵ PO 4 ; même insistance pour les évêques : « Parmi les charges (*munera*) principales des évêques, la prédication de l'Évangile est la première. Les évêques sont les hérauts de la foi, qui amènent au Christ de nouveaux disciples » (LG 25).